



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 21 décembre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 15

Mme BAGHDAD	M. CAVANNA	Mme JEROME	Mme MATHERON
Mme BELLEC	M. DE GEA	Mme KADDOUR	M. MORENO
M. BEN MIHOUB	M. DOYER	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
M. BOURRELY	M. GILLET	Mme MARTINIANI	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BERNARDINI	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
M. GARCIN	à	M. CAVANNA

Absents/excusés : 6

Mme CANTAREL	Mme CHENET	Mme FORTIAS
Mme MASSI	M. SMAILI	Mme VALVERDE

Absents aux débats et vote : 2

M. MAHALI	M. RICHARD
-----------	------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 19

DELIBERATION 23-82 AVENUE FRANCOIS CUZIN Attribution local associatif n° 0165 0009	N° 23-82 - AVENUE FRANCOIS CUZIN – ATTRIBUTION DU LOCAL ASSOCIATIF N° 0165 0009 Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local référencé sous le numéro 0165 0009, d'une superficie de 162 m ² , sis 134-140 avenue François Cuzin – 83100 TOULON précédemment loué à l'association CENTRE DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION SOCIALE (CEDIS), est vacant depuis le mois d'octobre 2023.
--	--

Les Centres Sociaux Culturels de la ville de TOULON, se portent candidats pour la location de ce local, afin de développer leurs activités sociales, culturelles et associatives dans ce quartier qui devrait manifestement être déclaré QPV à compter de 2024.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration n° 16-36 en date du 29 juin 2016, relative au barème des loyers appliqués au domaine associatif et à la classification des associations en 4 catégories, ladite association est classée en catégorie n°4 « Collectivités – Institutions ... » pour un prix de 2,79 € / m² soit 451,98 € / mois hors charges (tarif 2023), étant précisé que ce tarif sera actualisé au 01/01/2024.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de location aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	19	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer avec les Centres Sociaux Culturels de la ville de TOULON une convention de location aux conditions précitées, pour le local n° 0165 0009 sis AVENUE FRANCOIS CUZIN.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI